L'Essentiel

11/12-2013 - Numéro 13

Le magazine
de la Fédération des Industries
des Peintures, Encres, Couleurs,
Colles, Adhésifs et
Préservation du bois

Fipec

DOSSIER

Formation : l'industrie prend son avenir en main

ACTUALITÉ :

L'industrie est mobilisée, interview de Frédéric Saint-Geours, Président du GFI

FOCUS

Nécessaire réforme de la chaîne logistique, transport oblige

SOMMAIRE - N°13
NOVEMBRE - DECEMBRE 2013

Actualité 3
Planète Industrie 5
L'industrie est mobilisée
Environnement 6
Commission Biocides
Nanotechnologie : la FIPEC sur tous les fronts
Dossier 8
Formation : l'industrie prend son avenir en main
International 11
Filières 12
• Peintures
Bâtiment - Grand Public - Industrie
Carrosserie - Anticorrosion
• Encres
Imprimerie et Emballage
• Colles
Adhésifs et Mastics
• Couleurs
Art, Loisir et Enseignement
• Bois
Préservation du bois
Focus 15
Nécessaire réforme de la chaîne logistique, transport oblige

• **Directeur de la publication**
Michel Le Tallec
• **Reportages et rédaction**
CommLC
• **Photos et illustrations**
FIPEC – O. Gombert – Shutterstock
Fotolia – AkzoNobel – Toupret
• **Conception graphique**
Hervé Carasco
• **Réalisation PAO**
Vincent Lecat
• **Impression**
Imprimerie TAAG

La FIPEC remercie les personnes qui ont collaboré à ce numéro.

FIPEC : 42, avenue Marceau – 75008 Paris

Contact : Dominique Ayoul, Direction du département Economie & Communication

Tél. : +33 (0)1 53 23 00 00
E-mail : direco@fipec.org

www.fipec.org

É D I T O R I A L

Pourquoi investir, pourquoi se développer, pourquoi embaucher puisque l'Etat confisque tout ? C'est la question que beaucoup d'entrepreneurs se posent. L'exaspération est à son comble face à la cascade des annonces de nouvelles taxes qui se cumulent semaine après semaine. Une fois votées, elles viendront encore un peu plus plomber la compétitivité des entreprises et le moral des investisseurs.

La pression fiscale est à un tel niveau aujourd'hui qu'elle pèse sur le rendement même des impôts (Gilles Carrez) ! Trop d'impôt tue l'impôt, dit-on ! Et à ce rythme, on peut imaginer le pire pour les entreprises. Les faillites des entreprises en France s'expliquent tant par la crise qui s'éternise que par le niveau anti économique de prélèvements obligatoires. Les assises de la fiscalité annoncées début 2014 restent l'ultime espoir pour remettre l'église au milieu du village.

Le problème endémique, qui semble insoluble, demeure la dépense publique dont la part dans le PIB culmine à près de 57% : 90 agents publics pour 1 000 habitants en France (50 pour 1 000 en Allemagne), soit 5,2 millions de fonctionnaires, 20% de l'emploi total en France. C'est un record mondial !

Le PLF (Projet de Loi de Finances) 2014 ne laisse que peu d'espoir de changement. Les réformes de fond, qui seules pourraient permettre de redonner un peu d'oxygène aux entreprises, sont hélas discrètes.

Exaspération aussi due à la quantité de règlementations « franco-françaises » et des sur-transpositions des réglementations européennes qui impactent constamment nos entreprises et ce, malgré la volonté déclarée de nos politiques de « simplifier » : étiquetage, nanomatériaux, déchets, affichage environnemental, déclaration environnementale, contribution climat énergie, transport…

Il est temps que le « choc de simplification » promis visant à réduire le poids des normes administratives et règlementations voit le jour !

Exaspération enfin du côté des réformes sociales : on peut souligner en particulier la déception des entreprises et des salariés du privé face à l'inertie du gouvernement à réformer plus courageusement le régime des retraites de la fonction publique, déficitaire à hauteur de 6,5 milliards d'euros par an, des différents régimes spéciaux, et par l'aggravation du déséquilibre de l'assurance chômage confirmée par l'UNEDIC et la Cour des Comptes de 18 milliards par an fin 2013. Le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle, ne l'oublions pas, n'évolue pas et reste déficitaire d'1 milliard d'euros par an…

Les entreprises ont plus que jamais besoin de stabilité réglementaire, fiscale, sociale. Comme les ménages, elles sont dans le flou total et l'incertitude face aux hésitations et tergiversations du gouvernement avec les conséquences que cela aura sur les investissements, l'emploi, le pouvoir d'achat et la consommation.

***Michel Le Tallec**, Délégué Général de la FIPEC*

Délais de paiement : la Commission Financière FIPEC participe aux débats

Face au risque croissant de défaut de paiement, la gestion du risque client demeure un enjeu majeur pour préserver la santé et la pérennité des entreprises. La Commission Financière a mobilisé les énergies pour diagnostiquer la situation et évaluer le type d'outils à mettre en place. Une réflexion est aujourd'hui engagée sur la création d'un guide de bonnes pratiques par typologie de clients qui aiderait les entreprises.
Point de vue de **Charles Eruimy**, Président de la Commission Financière et Finance Director France Benelux de Sun Chemical SAS.

Quel est l'enjeu des délais de paiement pour les entreprises ?

Le crédit interentreprise est l'un des moteurs importants des échanges économiques. Longtemps, il s'est révélé un puissant levier de développement. Mais des dérives ont obligé le législateur européen à réglementer à diverses reprises. Plus récemment, la LME en France a permis d'assainir la situation du crédit. Depuis, les maillons de la chaine client/fournisseurs se resserrent. Les acteurs économiques entretiennent des relations plus rigoureuses, dans un climat de confiance qui conditionne les gains de productivité et sécurise les échanges et les flux financiers. Chacun a intérêt à ce que le plus grand nombre de ses partenaires s'inscrivent dans cette dynamique.

Que peut apporter la Commission Financière ?

Dans la stricte application de la réglementation nationale et européenne relative au droit communautaire de la concurrence, la Commission Financière travaille à clarifier les règles des échanges commerciaux qui se complexifient. En mutualisant les expériences des adhérents et d'intervenants extérieurs, en modélisant les problématiques, la Commission Financière cherche à développer des outils d'aide, transposables aux besoins des entreprises.

Quels sont les chantiers futurs de cette commission ?

Les enquêtes ont mis en évidence quelques difficultés et nous avons entrepris 3 chantiers : identifier les typologies de situation de risque crédit rencontrées par nos entreprises et proposer des solutions ; répertorier les règles et usages en matière de crédit interentreprise (interprétations et applications à nos métiers) ; réfléchir à un juste équilibre entre « dynamique de gestion » et « risque du crédit ».

MEDEF : la dynamique de mobilisation des entreprises s'amplifie

Le MEDEF a fédéré la mobilisation des entreprises et organismes professionnels en obtenant la signature de 80 fédérations et 120 MEDEF territoriaux à son courrier « Objectif : un million d'emplois ». Il a été diffusé le 29 octobre dernier à l'ensemble de la classe politique et des décideurs économiques. Par son initiative, l'objectif du MEDEF est de porter avec le plus de force possible ce message : « créer un million d'emplois est possible dans notre pays, si nous menons enfin à bien les réformes structurelles indispensables ».
Pierre Gattaz, avec Geoffroy Roux de Bézieux et Jean-Claude Volot, Vice-Présidents du MEDEF, recevait Arnaud Montebourg, le 29 octobre dernier au siège du MEDEF, pour réaffirmer la capacité des entreprises à résoudre 70% des problèmes du pays. Y parvenir sous-entend de signer avec le gouvernement un pacte de confiance qui permettrait d'avancer sur 6 chantiers prioritaires : le coût du travail, les assises de la fiscalité, la simplification réglementaire, la réduction des dépenses publiques, l'attractivité du territoire français, le financement et la gouvernance du pays.
Pour Pierre Gattaz, la mobilisation de tous est plus que jamais le signe que les entreprises françaises se veulent porteuses d'espoir, pour une France qui gagne au service de tous. *« Nous sommes dans un mode extrêmement positif, combattant et combattif car nous souhaitons une France conquérante. Nous en avons marre d'une France qui tombe et qui s'effiloche. Vous avez en face de vous les forces du pays, ou du moins ses représentants, qui sont disposés à avancer et à se battre ensemble. Nous avons les moyens de créer ce million d'emplois en 5 ans si la France fait le pari de l'entreprise, à l'instar des grands pays qui aujourd'hui réussissent »,* déclarait **Pierre Gattaz** à Arnaud Montebourg.
www.medef.com ; Lettre ouverte de Pierre Gattaz, Président du MEDEF : www.fipec.org

Projet de loi relatif à la réforme des retraites

Les débats parlementaires sur le projet de loi relatif à la réforme des retraites ont débuté le 7 octobre 2013 sur la base d'un diagnostic réalisé par le Haut Conseil de financement de la protection sociale. Ce diagnostic fait état des modalités actuelles de financement de la protection sociale et des prospectives sur les évolutions possibles en matière de diversification des recettes. Il en ressort que le financement du régime des retraites peut être envisagé par une augmentation des cotisations retraite (répartie également entre les employeurs et les salariés) de 2014 à 2017 (0,3 point au total) ; un allongement de la durée de cotisations à compter de 2020 (pour atteindre 43 ans de cotisation à l'horizon 2035 contre 41,5 ans jusqu'en 2019) ; la création d'un « compte pénibilité » financé par les entreprises (attribution de points permettant la validation de trimestres au titre de la pénibilité aux salariés concernés). Sa mise en œuvre serait effective au 1er janvier 2015. En contrepartie, une baisse de 0,15 point de la cotisation patronale de la branche famille est prévue dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014.

Négociations interprofessionnelles

L'actualité des négociations interprofessionnelles concerne l'épargne salariale, l'apprentissage et la réforme de la formation professionnelle ainsi que l'accord interprofessionnel sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle. A l'automne 2013, une nouvelle négociation sur l'emploi des handicapés est engagée. Egalement, l'actuelle convention UNEDIC arrivant bientôt à son terme, les négociations devraient débuter en décembre 2013.

Réforme de l'épargne salariale

Le Comité d'Orientation de la Participation, de l'Intéressement, de l'Epargne Salariale et de l'Actionnariat des Salariés (COPIESAS) a été saisi afin de préparer une réforme globale de l'épargne salariale. Elle devrait aller dans le sens d'un élargissement du nombre de bénéficiaires, d'une simplification des dispositifs d'épargne et d'une orientation des fonds vers l'investissement productif.

Concertation sur l'apprentissage et réforme de la formation professionnelle

Les négociations ont débuté le 10 octobre et se termineront fin 2013. Les discussions tournent autour du développement et du financement de l'apprentissage, de la simplification du réseau de collecte de la taxe d'apprentissage, de la sécurisation du parcours des jeunes apprentis, d'une meilleure lisibilité et efficacité du système de formation professionnelle. Pour faciliter l'accès à la formation de l'ensemble des actifs, la mise en œuvre opérationnelle du Compte Personnel de Formation (CPF), introduit par la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, devrait se substituer au DIF.
Selon **Frédéric Saint-Geours**, Président du GFI, *« Le dispositif de formation professionnelle doit être simplifié, il doit clairement identifier le rôle des salariés et des entreprises pour répondre à leurs besoins. Il doit revoir l'obligation légale des 0,9% de formation et organiser la mutualisation des financements pour donner les moyens aux PME de former leur personnel.*
Nous devons modifier les systèmes de financement actuels au profit de plus de souplesse, l'objectif étant de délivrer dans un même centre la formation continue et celle des apprentis. Les entreprises s'engagent à augmenter de 3% par an le nombre d'apprentis dans les centres car elles ont un réel besoin de compétences. Egalement, s'appliquer à rationaliser le système de financement, actuellement trop compliqué et impliquant trop d'intervenants, représenterait une source d'économie ».

Accord interprofessionnel sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle

Cet accord a été signé le 2 juillet 2013 par la CFDT, le CFE-CGC et la CFTC. Il sera transposé dans une loi à venir sur l'égalité hommes/femmes. Il comporte par ailleurs un certain nombre de mesures visant à améliorer la conciliation vie professionnelle et personnelle et l'évolution des carrières des salariés en congé parental ou à temps partiel.

Négociations au niveau de la branche

Suite à l'appel d'offres lancé en avril 2013 auprès de 8 organismes assureurs sur la couverture frais de santé, 4 organismes ont été auditionnés le 10 juillet : MALAKOFF-MEDERIC, APGIS, MUTEX et AG2R LA MONDIALE/MACIF. Sans accord de branche d'ici au 1er juillet 2014, les entreprises non couvertes auront l'obligation d'ouvrir des négociations. En cas d'échec, les entreprises auront l'obligation au 1er janvier 2016, par décision unilatérale, de faire bénéficier leurs salariés d'une couverture frais de santé minimale selon un niveau de prise en charge qui sera fixé par décret (en application de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013).

Actualité

GFI Groupe des Fédérations Industrielles

Frédéric Saint-Geours élu Président du GFI

Lors du Conseil d'Administration du 13 septembre, Frédéric Saint-Geours, Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) et Vice-président du GFI depuis 2010, a été élu Président du Groupe des Fédérations Industrielles à l'unanimité par les membres. Il succède à Pierre Gattaz, élu Président d'honneur et actuel Président du MEDEF.
Frédéric Saint-Geours confirme son engagement déterminé pour le rétablissement des conditions de la compétitivité de l'industrie en France, source de croissance et de créations d'emplois.

Semaine de l'Industrie : du 7 au 13 avril 2014

SEMAINE DE L'INDUSTRIE 4e édition
www.semaine-industrie.gouv.fr
du 7 au 13 avril 2014

En 2014, la 4e Semaine de l'Industrie se déroulera du 7 au 13 avril. A travers des journées Portes Ouvertes, des visites d'usine, des actions de communication ou de relations presse, cet événement est l'occasion de faire connaître les valeurs des secteurs et des métiers autour de la FIPEC. Cette volonté est partagée par tous ses syndicats qui cherchent à renforcer leur image dans leur filière et à attirer les jeunes talents. Cet objectif est un axe majeur des travaux de la FIPEC qui justifie le travail collaboratif avec le GFI sur la Semaine de l'Industrie.
Selon le Ministère du Redressement Productif, la mobilisation exceptionnelle de tous les acteurs de l'industrie a permis l'année dernière l'organisation de 2 760 événements sur tout le territoire, rassemblant plus de 240 000 participants.

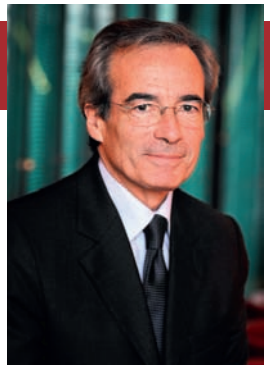

L'industrie est mobilisée

L'économie est en état d'alerte et les industriels, en position d'apporter une large contribution à la croissance, se mobilisent. Ils détiennent l'outil productif et incarnent l'innovation du savoir-faire français. Lorsqu'ils disposeront des moyens fiscaux, sociaux et réglementaires adéquats, ils retrouveront leur capacité à investir, à exporter et à créer de l'emploi.

La mobilisation des entreprises est incarnée par Pierre Gattaz qui a été élu à la tête du MEDEF pour la clairvoyance de ses propositions indispensables au rétablissement des conditions de compétitivité. Sa détermination se confirme avec la diffusion fin octobre de sa lettre ouverte qui défie l'ambition de créer 1 million d'emplois en 5 ans. Cette mobilisation est également portée par les organisations professionnelles avec, en tête de liste, le Groupe des Fédérations Industrielles. Rencontre avec **Frédéric Saint-Geours**, Président du GFI.

Quelle est votre vision sur les grands enjeux de l'industrie ? Que manque-t-il aux entreprises industrielles pour capter de la croissance ?

Décideurs politiques et industriels ont un enjeu commun celui de relancer l'investissement dans l'industrie. En France, il régresse et se situe en dessous des pays concurrents. Cette situation entraîne une baisse de la compétitivité qui porte préjudice à la croissance et à l'emploi.
Les marges des entreprises industrielles sont au plus bas depuis 40 ans. Un choc de compétitivité est nécessaire au-delà du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, qui ne bénéficie qu'à 20% des entreprises industrielles. Les cotisations sociales, qui pèsent sur les salaires et le pouvoir d'achat des ménages, doivent être transférées sur d'autres sources de financement. Nous avons également besoin d'avoir une vue claire sur des perspectives prévisibles du cadre général fiscal, social et réglementaire. Seulement dans ces conditions, les investissements industriels, indispensables à la croissance et à l'emploi, pourront repartir.

Dans ce contexte, quel rôle attribuez-vous au GFI ?

Le travail du GFI est d'user de sa force de conviction auprès des pouvoirs publics pour placer l'industrie au cœur des préoccupations gouvernementales et encourager les décisions en sa faveur. Il ne s'agit pas de privilégier un secteur plutôt qu'un autre mais de réhabiliter le pouvoir économique de l'industrie. Elle est à l'origine des progrès de productivité et de la capacité nationale à l'exportation, tout comme elle est un levier pour l'emploi. Il faut avoir conscience que la création d'un emploi dans l'industrie en génère 3 à 4 dans d'autres secteurs.
Notre collaboration étroite avec les organisations professionnelles et patronales est fondamentale pour combiner nos voix sur les messages communs.
Le travail avec les organisations professionnelles adhérentes est de porter haut et fort les messages spécifiques à l'industrie. Elle est au carrefour d'un large éventail de problématiques d'importance, telles que le coût énergétique ou le poids réglementaire qui, bien souvent, commencent dans l'industrie avant de s'étendre à d'autres secteurs. A travers l'expérience des filières industrielles qu'il représente, le GFI tient un rôle d'aiguillon et d'éclaireur sur des problématiques naissantes qu'il a la capacité d'anticiper. Elles alimentent les propositions soutenues par les organisations professionnelles et patronales, dont le MEDEF.

Quel(s) grand(s) chantier(s) souhaitez-vous lancer avec les membres du GFI ?

Les grands chantiers tournent autour des enjeux de l'industrie. Le rétablissement des marges est l'une de nos préoccupations majeures et mobilise plusieurs groupes de travail pour fixer un cadre réglementaire, fiscal et social favorable. Avec les organisations membres, le GFI est notamment très actif au sein du Conseil National de l'Industrie. Notre objectif est de développer l'investissement stratégique dont l'industrie a besoin à court, moyen et long terme pour soutenir l'innovation, donc la compétitivité, la croissance et l'emploi.
L'exportation est également au cœur de nos actions car une entreprise qui maîtrise une technologie a toutes les chances de réussir en se tournant vers les marchés extérieurs. Je ne connais aucun cas d'échec. Nous cherchons à développer tous les moyens qui inciteront les entreprises à s'orienter vers l'international. En regroupant l'essentiel du tissu industriel, nous mettons à profit la diversité des compétences et coordonnons nos efforts avec les organisations professionnelles adhérentes pour mettre au point une méthodologie d'analyse de marché. Elle prend en compte les ressources humaines, le financement et le marketing pour aider les entreprises, notamment les PME.
http://gfi.asso.fr/

La FIPEC, militante du lobbying de bon sens

Les industriels sont pris en étau entre le pouvoir qui légifère et les réalités du marché. Ils ne sont pas écoutés, même lorsqu'ils apportent des preuves scientifiques. Comment se faire entendre ? Quelle stratégie d'influence positive adopter ?
Guidée par le bon sens, la FIPEC veut donner une vision objective du lobbying industriel qui profite à l'intérêt général. Sur ce thème, la table ronde, organisée lors de la Journée FIPEC 2013 en mai dernier, a réuni des politiques et industriels aux arguments convaincants.
« Le lobbying ne doit pas être tabou. Il est nécessaire à la démocratie où les différents points de vue doivent être pris en compte… Le gouvernement a le devoir d'écouter tous les groupes de pression mais doit prendre le recul nécessaire d'analyse pour décider dans l'intérêt général », **Luc Chatel**, Ancien Ministre de l'Education nationale, Député-maire de Chaumont, Vice-président délégué UMP.
« L'industrie doit être remise au cœur des politiques pour que nos pays puissent sortir de la crise », **Gianfranco Dell'Alba**, Directeur de la Délégation de la Confindustria auprès de l'UE à Bruxelles, ancien Député européen.
« Un grand pays comme la France doit retrouver des marges d'investissement », **Martial Bourquin**, Sénateur du Doubs, Maire d'Audincourt, Vice-président Commission Affaires Economiques du Sénat, Membre Groupe Socialiste et Apparentés.
« Nous devons avoir dans ce pays des pouvoirs publics qui allouent des ressources pour créer de la richesse. Nous ne pouvons plus distribuer une richesse que nous ne créons pas. Nos entreprises servent à créer de la richesse pour la redistribuer. C'est le seul message que nous devons faire passer : le bateau coule », **Jérôme Frantz**, Président de la Fédération des Industries Mécaniques, Directeur Général Société Frantz Electrolyse.
Synthèse et vidéo de la table ronde sur www.fipec.org

Gérard Chevillard

Claudie Mathieu

La FIPEC crée sa Commission Biocides

Accompagner ses adhérents dans la mise en place du règlement relatif aux produits biocides et aux articles traités (n°528/2012), relève maintenant de la Commission Biocides nouvellement créée par la FIPEC. Sa force est d'avoir à sa tête un binôme complémentaire avec Claudie Mathieu pour l'expertise législative et Gérard Chevillard, Président de la Commission, pour l'expertise terrain.

La Commission est une plateforme de travail et d'échanges sur la mise en œuvre concrète du règlement Biocides. Plus contraignant que la directive de 1998, il renforce et harmonise, depuis juin 2012, de nombreuses exigences concernant la mise sur le marché des produits biocides.
Depuis 2000, la FIPEC informe ses adhérents sur la règlementation des produits biocides via la Commission Technique et la publication de flash infos dédiés et réguliers. Toutefois, les nombreuses évolutions apportées par le règlement ont révélé la nécessité de créer une commission dédiée et transversale à l'ensemble des syndicats de la Fédération. La première réunion de la commission s'est tenue le 2 octobre dernier et comptait une trentaine d'adhérents. Elle avait pour but de rappeler les exigences déjà en vigueur et de discuter de l'articulation de celles-ci avec les exigences nouvellement définies, dans des délais de mise en œuvre extrêmement courts pour certaines d'entre elles.

Commission Biocides : 2 fonctions fondamentales

La commission accompagne ses adhérents dans l'application du règlement, les informe via la veille réglementaire mensuelle ou des flash infos dédiés. Elle se réunira deux fois par an pour partager les bonnes pratiques de mise en œuvre et échanger sur les difficultés rencontrées.
Auprès des pouvoirs publics, elle est l'interlocuteur privilégié pour représenter les intérêts de ses adhérents, s'assurer que les mesures réglementaires proposées sont applicables au niveau des entreprises et faire des propositions en adéquation avec les besoins réels du terrain.

Quelle est la répartition des rôles au sein de la Commission Biocides ?

« Ma fonction de responsable Développement Durable chez PPG AC France me permet de parfaitement identifier les difficultés associées à l'application des règlementations environnementales, multiples, souvent complexes et auxquelles s'ajoutent les textes nationaux. Le dispositif règlementaire est un véritable millefeuille normatif difficile à mettre en place. Le règlement Biocides est d'autant plus délicat à appréhender qu'il n'implique pas une mise en œuvre strictement interne à l'entreprise. Chaque adhérent est responsable de sa chaîne de production et de distribution et doit donc maîtriser ses relations avec les fournisseurs et les clients. Fort de mon expérience, j'interviens comme référent de l'entreprise dans la commission, une sorte de porte-parole des problématiques du terrain. De ce point de vue, nous ferons, lors de notre prochaine réunion en mars, un retour d'expériences sur les premiers freins rencontrés par les entreprises », **Gérard Chevillard**.
« L'arsenal législatif biocides est très complexe. L'une de mes missions consiste à faire un tri important de toutes les informations réglementaires reçues et ne délivrer que celles qui sont pertinentes pour les adhérents. Chacun d'entre eux doit être suffisamment bien informé et accompagné pour être en mesure de mettre sur le marché des produits conformes », **Claudie Mathieu**, Ingénieur au Département des Affaires Techniques et Réglementaires de la FIPEC.

Quelles sont les missions de la Commission Biocides ?

« La Commission Biocides vient donner aux adhérents une meilleure visibilité sur le règlement et sur les évolutions législatives transposables immédiatement à la chaîne de production et de distribution. La multiplication des exigences réglementaires, toujours plus contraignantes pour les PME, est une réalité mais une nécessité également. Cette prise de conscience doit être mise en perspective avec les réalités économiques qui obligent les PME à redoubler d'efforts pour répondre aux enjeux de compétitivité au niveau européen et plus largement, aux objectifs de pérennisation économique », **Gérard Chevillard**.
« Avec le Président, nous mutualisons nos compétences pour porter haut et fort la parole de la FIPEC devant les pouvoirs publics. Plus qu'un vœu, notre volonté est de défendre les intérêts et positions de nos adhérents pour que la réglementation soit la plus réaliste possible dans son application. Cela a été le sens de notre participation à la première journée d'information organisée le 17 septembre au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable », **Claudie Mathieu**.
La Commission Biocides place une nouvelle fois la FIPEC au cœur des débats, avec la mission d'intermédiaire entre les pouvoirs publics et ses syndicats. La difficulté est de mettre en adéquation la nécessité réglementaire avec les réalités du terrain. Proactive, la FIPEC met tout en œuvre pour concilier une gestion industrielle éco-responsable avec les contraintes techniques et économiques des entreprises pour qu'elles préservent leurs performances et leurs capacités d'innovation.

Le Règlement Biocides

Publié en 2012, le règlement Biocides n°528/2012 remplace la directive de 1998, en tirant les enseignements de sa mise en application :
- Il harmonise les procédures d'approbation des substances actives au niveau européen.
- Il intègre des critères d'exclusion / de substitution pour certaines d'entre elles.
- Il précise et harmonise les procédures de demande d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.
- Il instaure un étiquetage à destination des consommateurs pour les articles traités qui revendiquent une action biocides.

Le Règlement Biocides est applicable sans transposition depuis le 1er septembre 2013.

Nanotechnologie : la FIPEC sur tous les fronts

Proactive sur le sujet des nanotechnologies, la FIPEC est aujourd'hui partie prenante dans toutes les instances consultatives. De la France à l'international, elle se place au cœur du processus pour donner à ses adhérents les moyens de mieux maîtriser leur avenir.

Les nanotechnologies représentent un véritable défi technologique et économique. C'est une source de croissance non négligeable pour l'ensemble du secteur industriel et notamment pour les métiers de la formulation fortement représentés au sein de la FIPEC. Porteuses de progrès mais aussi sources d'interrogations quant à leurs impacts sanitaires et environnementaux, les nanotechnologies sont au cœur des débats sociétaux, tant nationaux, communautaires qu'internationaux. Aujourd'hui, il devient urgent d'harmoniser les définitions et de développer des méthodes normées de caractérisation et d'analyse des nanomatériaux. L'objectif étant que les entreprises françaises puissent travailler dans un climat favorable à l'innovation et rester compétitives face à leurs voisins européens, américains et chinois.
Au plus proche de ses adhérents, la FIPEC a entamé une démarche proactive et responsable autour des nanotechnologies : création d'une commission dédiée en 2008 ; participation aux travaux normatifs nationaux, européens et internationaux depuis 2009.

La FIPEC, porte-parole

La Fédération s'implique dans les travaux de normalisation et de veille réglementaire. Au niveau national, elle est en contact avec les Ministères compétents et est partie prenante dans le groupe R-Nano de la DGPR. En juillet dernier, représentée par Clémence Liébert, Docteur-Ingénieur aux Affaires Techniques et Réglementaires de la FIPEC, et Francis Brunet Manquat, Industriel et Président de la Commission Nanotechnologie, la Fédération est intervenue à la table ronde organisée par l'AFNOR sur « Les industriels : entre les contraintes réglementaires, le principe de précaution et ses besoins d'innovation et de production ». Ils ont défendu les intérêts de leurs adhérents sur la perte de compétitivité qu'entraine l'absence de stratégie politique positive face à l'utilisation des nanomatériaux. « *Malheureusement, nous prenons du retard dans nos innovations car nous subissons un contexte médiatique défavorable autour des nano. Nous devons créer un climat positif autour de ces technologies et promouvoir leurs bénéfices potentiels* », **Francis Brunet Manquat**, Président de la Commission Nanotechnologie.

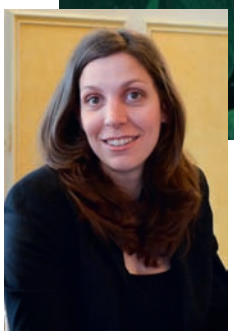

Clémence Liébert

La FIPEC, fondée de pouvoir à l'international

Au niveau international, l'objectif est tout autre. Il s'agit là, pour la communauté scientifique, de développer des normes afin d'harmoniser les définitions et méthodes de caractérisation. Clémence Liébert, nommée experte par l'AFNOR, représente la FIPEC et l'IPPIC (International Paint and Printing Ink Council) au Comité Technique de l'ISO (International Organization Standardization), du 11 au 15 novembre au Brésil. L'ISO est l'instance dans laquelle les normes internationales sont produites et éditées.
En étant présente dans les instances consultatives et décisionnaires autour des nanotechnologies, la FIPEC participe à la définition des règles de ce marché, défend les intérêts de ses entreprises, tout en respectant le principe de précaution. Tout l'enjeu économique des nanomatériaux est d'en tirer un avantage en matière d'innovation et de concurrence.

Premier bilan

Depuis le 20 avril, les entreprises concernées par la filière des déchets diffus et spécifiques ont leur éco-organisme (EcoDDS). En 6 mois, 415 entreprises concernées, fabricants ou distributeurs, ont adhéré et réglé leur éco-contribution. Parmi celles-ci, la catégorie 4 (mastics, colles et résines) et la catégorie 5 (Peintures, enduits, traitement de surfaces) rassemblent à elles seules 247 entreprises adhérentes.
La montée en charge du nombre de déchetteries est très rapide. Plus de 2 500 points de collecte sont inscrits. Le tonnage de déchets à collecter et traiter en année pleine 2014 sera bien plus élevé qu'en 2013. EcoDDS et les 20 membres de son Conseil d'Administration, qui représentent les entreprises concernées, actionnent tous les leviers d'optimisation pour trouver l'équilibre entre cette montée en charge et la hausse concomitante du barème entreprises.

Nouvelle signalétique pour les produits concernés

EcoDDS a obtenu auprès de la société Eco-emballages des délais supplémentaires pour permettre à ses adhérents de retirer le Point Vert et d'écouler leurs stocks préexistants.
Par ailleurs, les pouvoirs publics ont donné le 25 octobre leur accord pour que les entreprises puissent progressivement, et sur une base volontaire, apposer le symbole de la poubelle barrée sur les produits concernés par la filière DDS des ménages, en attendant un futur décret. Cette période de transition doit permettre de minimiser les coûts de changement de signalétique.
Notes d'information pour les adhérents disponibles sur leur espace Internet www.ecodds.com

Formation : l'industrie prend son avenir en main

CEPE est parti d'un constat, celui du manque de chimistes de formulation en Europe. Le potentiel d'embauches est estimé à 200 jeunes minimum par an. Avec la collaboration de la FIPEC et en s'appuyant sur le modèle de l'ITECH, l'école de la chimie de formulation, le projet d'une formation européenne est né.

Formation européenne ITECH : un signe sociétal fort

« Une profession, à travers ses organisations professionnelles, qui s'engage dans l'avenir est un très beau signal, une bouffée d'oxygène pour l'industrie », **Louis-Philippe Reynaud**, Président de l'ITECH et Directeur Général de Blanchon Syntilor.

Une formation inédite et attendue des industriels

Pour répondre efficacement au besoin des industriels des peintures, vernis et encres, CEPE (conseil européen de l'industrie des peintures, encres et couleurs) a décidé de lancer le projet d'une formation anglophone de techniciens et ingénieurs spécialisés « peintures – vernis – encres », en partenariat avec la FIPEC et l'ITECH. *« La formation européenne est un service dédié aux entreprises. Elle est une réponse concrète à un besoin universel des industriels en Europe. Ce projet commun voit le jour grâce à la qualité des échanges avec les organisations professionnelles qui apportent un réel soutien dans sa mise en œuvre. D'un point de vue académique, cette formation est une première et, très pointue, elle s'inscrit à contre-courant de la tendance à la formation généraliste. Ce projet enthousiasme autant les entreprises qui apprécient la valeur d'une formation en adéquation avec leurs besoins que les étudiants, motivés par l'intérêt des professionnels et les débouchés prometteurs »*, **Jérôme Marcilloux**, Directeur Général de l'ITECH.
« A l'heure où le marché de l'emploi peine à intégrer les jeunes diplômés dans la vie active, l'engagement sociétal est très fort. La formation délivrée par l'ITECH, école spécialisée et reconnue en Europe, garantit un métier passionnant à la clé. Il ouvre sur de vraies fonctions au sein de l'entreprise à des postes très rémunérateurs. Cette formation inédite offre de véritables perspectives de carrière », **Louis-Philippe Reynaud**.

Michel Dufour

La FIPEC est pleinement investie dans ce projet car standardiser les programmes de formation et les diplômes en Europe renforce la capacité de recrutement des entreprises. *« En disposant d'un diplôme reconnu au niveau européen, les étudiants élargissent leurs perspectives de carrière et de mobilité. Le technicien ou l'ingénieur arrive sur le marché du travail avec une spécialisation, une parfaite maîtrise linguistique et une expérience internationale. Ces atouts sont très recherchés par les employeurs »*, **Michel Dufour**, Président de la FIPEC.
En témoigne, la société française SOPPEC, conditionneur de peintures en aérosols qui compte 2 filiales à l'étranger. Son activité est tournée à 50% vers l'international. Autant pour l'activité commerciale que pour le sourcing ou les relations au sein du groupe, les échanges anglophones sont permanents. *« Aujourd'hui, nous sommes confrontés à la difficulté de recruter des ingénieurs bilingues, mobiles et dotés d'un état d'esprit européen leur permettant de s'adapter à un environnement professionnel multiculturel. Je soutiens à 100% l'initiative de la formation européenne qui répond aux besoins des entreprises, de plus en plus internationalisées. En France, il est très difficile d'ouvrir des sessions anglophones et le projet est d'autant plus remarquable. Entre sa formation spécialisée et maintenant sa dimension européenne avec l'apprentissage d'un anglais opérationnel, l'ITECH est un atout pour nous, industriels »*, **Claude-Bernard Michelot**, Directeur Général de la SOPPEC et Président de la Commission Communication du SIPEV.

Louis-Philippe Reynaud et Jérôme Marcilloux

L'insuffisance de la formation préparant à la mobilité est déplorée par nombre d'industriels, y compris en dehors des secteurs des peintures. **Frédéric Saint-Geours**, Président du GFI, place les langues et l'adaptabilité au cœur du dispositif de formation. *« Tous les centres de formation que nous mettons en place intègrent un pôle linguistique. Pour faciliter la mobilité, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, l'apprentissage et la professionnalisation doivent cohabiter. Nous encourageons fortement les stages linguistiques dans le cadre de la formation professionnelle car le développement des compétences au sein de l'entreprise est indispensable à son développement international. Et une entreprise qui s'internationalise crée des emplois en France »*.

Un projet porté par l'industrie

La création d'une formation par des fédérations professionnelles nationales et internationales au nom de la profession est très novatrice. La détermination de l'ensemble des industriels à aller de l'avant a des répercussions positives sur l'économie, l'emploi et la cohésion européenne. *« Porté par CEPE et la FIPEC, ce projet montre une vision sociétale exemplaire dont peu de fédérations disposent. Une profession qui s'engage dans l'avenir donne une bouffée d'oxygène, un très beau signal. Ce projet passionnant et sans équivalence prend à contrepied le contexte actuel avec des effets à court terme, la première promotion de chimistes spécialisés arrivant sur le marché du travail dans 3 ans. Pour nos entreprises, un chimiste sorti de l'ITECH est opérationnel en quelques mois alors qu'un chimiste généraliste représente 2 ans de formation en interne »*, **Louis-Philippe Reynaud**.

Un dispositif de formation adapté est fondamental à l'industrie pour offrir des débouchés et des perspectives

d'avenir. Pour **Frédéric Saint-Geours** *« la condition sine qua non est de placer les industriels au cœur de la formation en donnant aux entreprises et aux organisations professionnelles le pilotage de l'ensemble et en jouxtant formation initiale et professionnelle. Le vrai problème en France est l'orientation de la formation initiale dont le dispositif est organisé pour décourager les jeunes sur les métiers de l'industrie, et ce à tous les niveaux d'étude. La formation est un investissement pour la compétitivité et non une charge ».*

Pour **Jacques Menicucci**, Président de CEPE, le projet de formation européenne reflète l'efficacité d'unir les industries nationales et européennes avec, comme point convergent, les organisations professionnelles. *« Elles concentrent les compétences et les énergies pour solidariser les PME et les grands groupes dans le but commun de défendre et faire avancer nos industries. C'est dans cet esprit que j'engage mon mandat de Président de CEPE, que je soutiens la formation européenne de l'ITECH qui, de plus, est porteuse de projets à partager avec les fédérations partenaires ».*

Luc Chatel

Claude-Bernard Michelot

Formation européenne ITECH : un inédit en 3 modules 100% anglophone

La formation européenne, à la fois initiale et continue, 100% anglophone, est organisée en 3 modules. L'un est destiné aux techniciens en entreprise qui ont besoin d'une spécialisation. C'est une formation en alternance de 2 à 3 ans et diplômante. Un deuxième module s'adresse aux étudiants en cycle universitaire. La formation, sur 2 ans, est également ouverte aux étudiants de l'ITECH qui veulent se spécialiser après la 1ère année de master. Le troisième module permet aux techniciens supérieurs de suivre une année de formation spécialisée équivalente au bachelor.

« L'objectif est d'apporter les mêmes standards que les formations actuelles et de répondre spécifiquement aux demandes des entreprises avec le même niveau d'exigence. Pour constituer son pôle d'enseignants, l'ITECH va solliciter les professeurs de l'école et activer son réseau pour trouver des compétences étrangères d'origine universitaire ou professionnelle », **Jérôme Marcilloux**.

Former à la mobilité

« L'échange interculturel que permettra cette formation favorisera l'ouverture d'esprit des étudiants et activera la mobilité des professionnels qui fait aujourd'hui défaut », selon **Louis-Philippe Reynaud**.

Les candidats adressés par les entreprises, les étudiants issus de Campus France (organisme gouvernemental français visant à faciliter l'internationalisation des formations) ou des universités partenaires, formeront la première promotion qui débutera dès la rentrée 2014. Le CEPE a évalué à une trentaine l'effectif de la première rentrée et à une centaine à terme.

« Collant à l'évolution des entreprises, l'international est devenu un volet indispensable à la formation. L'ITECH reçoit de plus en plus d'étudiants étrangers francophones dans le cadre de partenariats avec des écoles en Europe. En 3e année, 20% de nos étudiants partent à l'étranger (6% dans un cursus général). Compte-tenu de leur motivation, nous envisageons de renforcer la formation en anglais pour faciliter l'accès des étudiants français au programme européen », **Jérôme Marcilloux**.

L'exception française

En Europe, très peu d'écoles dispensent des formations spécialisées de chimistes en formulation et en France, l'ITECH est unique. L'Allemagne forme plus de BTS que d'ingénieurs. En Angleterre et Italie, les formations de chimistes sont généralistes.

Pour répondre à une demande forte mais dispersée, la volonté de CEPE est de promouvoir une formation spécifique à nos métiers au niveau européen.

La chimie de formulation : un métier passionnant

Les performances de l'ITECH et les initiatives de la profession donnent une perspective optimiste sur l'emploi. Elles envoient un signal positif à l'industrie qui souffre d'un manque d'attractivité et d'un déficit d'image. **Luc Chatel**, lors de la table ronde de la Journée FIPEC 2013, attribuait cette désaffection pour l'industrie à *« un problème de culture économique qui prend racine dès l'éducation. Plusieurs témoignages attestent que les enfants ne veulent plus aller dans l'industrie. En vérité, nos enfants ne connaissent pas le monde de l'économie ni celui de l'entreprise, pas plus que leurs parents d'ailleurs ».*

Claude-Bernard Michelot partage cette perception considérant que la peinture, au même titre que l'industrie, souffre d'une image peu valorisante, par manque de connaissance, et voit en la formation européenne un bon moyen d'y remédier. *« Parmi ses effets bénéfiques, elle va permettre de faire découvrir nos métiers car si on n'ouvre pas les cursus spécialisés, on a peu de chance de faire venir des talents étrangers. L'image européenne de cette formation pourra être favorable à la peinture. Elle va contribuer à changer la perception du secteur en révélant sa dimension technologique. Notre travail au sein de la Commission Communication va dans ce sens ».*

Jérôme Marcilloux constate en effet qu'une meilleure connaissance des métiers modifie complètement la perception de l'industrie par les étudiants. *« Dans nos spécialités, le luxe, les cosmétiques et le cuir sont les secteurs d'appel qui expliquent sans doute l'attirance de la population féminine pour les métiers de la formulation. Cette branche de la chimie est la plus féminisée avec 80% des effectifs ! Mais force est de constater qu'au fil des années, l'intérêt grandit pour les secteurs de la peinture dont la complexité passionne les ingénieurs ».*

Caroline Médioni, major de la promotion « Peintures-encres-adhésifs » ITECH 2013, en témoigne : *« Après deux ans de classe préparatoire aux grandes écoles, j'étais attirée par la chimie. L'ITECH, rencontré sur un salon, m'a tout de suite plu pour la diversité des formations proposées dans la formulation, domaine complet et très technique. En cours de cursus, ma préférence s'est très largement tournée vers les peintures, les vernis et les encres qui ouvrent à des métiers passionnants. Les applications sont concrètes et le niveau technique et technologique est très élevé, compte-tenu des caractéristiques demandées aux peintures par les industriels. Aujourd'hui, je suis en négociation et mon vœu est d'intégrer un laboratoire de Recherche & Développement en peintures, vernis ou encres, dans une entreprise internationale en France, en Suisse ou en Allemagne. Une formation européenne telle que la conçoit l'ITECH m'aurait certainement été d'un grand soutien ».*

La force de l'ITECH : sa proximité avec les professionnels

Délivrant une formation adaptée et de haut niveau, l'ITECH représente pour les entreprises, un vivier de compétences inégalé et pour les étudiants, la garantie de débouchés d'avenir.

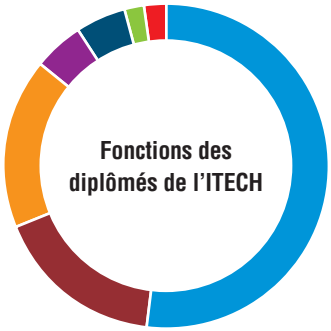

R&D : **52%**
Production & Exploitation : **17%**
Qualité & Sécurité : **17%**
Marketing & Commercial : **5%**
Autres services : **5%**
Etude, Conseil et Expertise : **2%**
Enseignement & Formation : **2%**

En moyenne, l'école reçoit 300 offres d'emplois par an. Plus de 60 % des élèves signent un contrat de travail avant l'obtention du diplôme

Les effectifs de l'ITECH augmentent régulièrement et enregistrent même un record cette année avec 150 inscrits. L'apprentissage, qui attire beaucoup de candidats, explique en partie le phénomène. Mais les facteurs influents sont également la proximité des entreprises, la meilleure visibilité des métiers et de l'école, le taux élevé d'emplois pour les diplômés. Selon le sondage réalisé auprès des étudiants de la promotion 2013 qui ont reçu leur diplôme le 13 septembre dernier, 50% avaient un emploi, 20% étaient en phase de négociation et 30% étaient en recherche. En moyenne, 80% des diplômés de l'ITECH trouvent un emploi dans les 6 mois, 100% avant 1 an.

« Ces performances incombent beaucoup à l'approche de l'ITECH qui place au cœur de sa formation les besoins des entreprises et la collaboration participative des organisations professionnelles et des industriels », **Jérôme Marcilloux**.

Administrateur de l'ITECH, la FIPEC est très impliquée car elle est porteuse des attentes des adhérents, qui accueillent des stagiaires et recrutent une grande partie des jeunes diplômés.

« A ce titre, nous sommes très heureux de la nomination de Louis-Philippe Reynaud à la présidence de l'ITECH. Ancien élève et acteur d'une carrière brillante, il symbolise toute la valeur de l'enseignement de l'école dont il garantit la pérennité », **Michel Dufour**.

« En tant qu'industriels, nous considérons comme une chance de disposer d'une école comme l'ITECH qui forme des techniciens et ingénieurs au fait de nos technologies. C'est également une chance d'avoir des locomotives comme CEPE et la FIPEC qui, avec la connaissance de nos besoins, s'investissent et agissent. A nous, entreprises françaises, de séduire ces jeunes talents nationaux et européens formés sur mesure à nos activités », **Jacques Menicucci**.

La formation au service des professions : un plébiscite général

Martial Bourquin

Comme l'exprimait le Sénateur **Martial Bourquin** lors de la table ronde de la Journée FIPEC 2013, *« Il faut complètement ouvrir l'éducation sur l'entreprise. Je crois profondément à des écosystèmes industriels où il doit y avoir des petites et grandes entreprises qui fonctionnent en réseau avec une université à proximité afin que l'innovation se diffuse tout au long de la chaîne productive. Sans cet écosystème, on aura du mal à reconstruire une industrie »*.

Point de vue partagé par **Frédéric Saint-Geours**, Président du GFI, qui considère comme *« indispensable de placer les industriels au cœur de la formation en donnant aux entreprises et aux organisations professionnelles le pilotage de l'ensemble. La pyramide des âges mais surtout l'évolution des marchés, des technologies, des métiers, nous obligent à adapter nos connaissances et nos compétences techniques. Une réforme ambitieuse est nécessaire pour faire de la formation professionnelle le facteur de compétitivité indispensable à l'industrie »*.

L'exemple de l'ITECH et le taux élevé d'embauches de ses diplômés donnent raison à la collaboration étroite entre l'enseignement et le monde professionnel. Elle s'avère un remède efficace contre le chômage en particulier celui des jeunes.

« Même sous l'emprise d'une conjoncture économique défavorable, nos industries recrutent. Notre avenir dépend de notre capacité à innover, créer, optimiser, se développer. Seuls la qualité et les compétences des femmes et des hommes peuvent le garantir. Notre souhait est que le projet de formation européenne parvienne à fournir suffisamment de techniciens et d'ingénieurs pour subvenir aux besoins des entreprises », **Michel Dufour**.

ITECH
ÉCOLE D'INGÉNIEURS
FORMATION - RECHERCHE
www.itech.fr

En chiffres

1 diplôme d'ingénieur (Bac + 5) ; 1 Mastère spécialisé « ingénierie de l'innovation et du produit nouveau » ; 4 majeures d'enseignement (Chimie des formulations, Matériaux plastiques, Matériaux textiles, Cuir) ; 450 élèves dont 100 apprentis ; 100 % des élèves effectuent un stage à l'international et 30 % partent plus de 6 mois ; 15 partenariats universitaires dans le monde ; 16 enseignants chercheurs ; 8 000 m² dédiés à l'enseignement et à la recherche.

AGENDA

Assemblée Générale FIPEC 2014 :
5 juin au Pavillon Dauphine - Paris 16e

Fédération Européenne des Industries des Colles et Adhésifs

FEICA – Conférence 2013 à Izmir

La conférence 2013 FEICA s'est tenue à Izmir du 11 au 13 septembre. 400 participants étaient au rendez-vous. Autour du thème « Adapt and change ; the Key to Growth in Europe » et dans les sessions axées sur l'évolution des technologies et le développement durable, les interventions des congressistes étaient de haut niveau. Lors de l'Assemblée Générale, Jean-Marc Barki a été élu à l'Executive Board de FEICA, en tant que représentant de l'AFICAM. Le mandat de Mme Dominique Ayoul, en charge de la communication FIPEC, a été renouvelé au sein de l'European Business Board, instance chargée de l'économie et de la communication. Dominique Ayoul représente également l'AFICAM au NAM Secretary Committee, qui réunit les permanents des Associations nationales.

Association Européenne des fabricants d'encres d'imprimerie

Liste d'exclusion : une démarche volontaire

Parmi les outils qu'EuPia met à la disposition de ses adhérents, figure la liste d'exclusion pour les encres d'imprimerie et produits associés. Conscients de l'importance que doivent revêtir l'innocuité de leurs produits et leur neutralité vis-à-vis de l'environnement, les adhérents d'EuPia suivent de très près l'évolution des connaissances sur les caractéristiques des matières premières qu'ils utilisent. Ils peuvent décider d'en exclure certaines, au regard de l'évaluation qui en est faite. La 8e édition de cette liste a été publiée en novembre 2012. Les associations nationales jouent un rôle prépondérant dans la transmission et l'échange d'informations entre elles, avec leurs adhérents et EuPia.

Conseil Européen de l'industrie des Peintures, Encres d'imprimerie et Couleurs d'art

Jacques Menicucci élu Président de CEPE

Jacques Menicucci, Directeur Général Délégué de la société de peintures ALLIOS, a été élu Président lors de l'Assemblée Générale CEPE, le 26 septembre dernier à Prague, pour un mandat de 2 ans. Déjà largement impliqué dans les instances associatives de sa profession, il est conscient de l'influence des instances officielles nationales et européennes sur le quotidien et l'avenir des entreprises. Il s'y implique assidûment pour que les industriels relèvent collectivement les nombreux défis de leurs secteurs, notamment techniques et réglementaires.

« La convergence entre PME et grands groupes observée au sein de CEPE, comme à la FIPEC, est remarquable. Tous les intervenants sont au même niveau et reconnus pour leur expertise. Ils collaborent en groupes de travail, à égalité, dans un respect mutuel et un esprit d'intérêt collectif. Je compte puiser dans cette ressource exceptionnelle pour porter les messages communs de nos industries et amplifier leur portée en intensifiant les relations avec les fédérations des pays européens. Ce travail de proximité sera soutenu par l'exemple porteur de la collaboration active et proactive avec la FIPEC que nous souhaitons dupliquer ».

CEPE représente près de 1 000 entreprises parmi les fabricants de peintures, vernis, enduits, couleurs et encres : 18 pays ; 110 000 emplois ; 16,3 milliards euros de chiffre d'affaires.

Communiqués : www.fipec.org; www.cepe.org

International Paint and Printing Ink Council

Normalisation des nanomatériaux : la FIPEC représente l'IPPIC à l'ISO

Du 11 au 15 novembre, se tient au Brésil, l'ISO TC 229 (International Organization Standardization for Nanotechnology). Pour préparer ce rendez-vous incontournable sur la normalisation, l'IPPIC a créé au printemps 2013, sous l'impulsion de la FIPEC, un groupe de travail rassemblant les fédérations internationales des peintures et encres. L'objectif de ce groupe est d'échanger sur les expériences, mutualiser les expertises et adopter une position commune sur les travaux normatifs. Position que défendra Clémence Liébert, Docteur-Ingénieur aux Affaires Réglementaires et Techniques de la FIPEC, cooptée par l'IPPIC pour la représenter et défendre les intérêts de la profession dans le cadre de la normalisation mondiale ISO.

Association Chimie du Végétal (ACDV)

PLANT BASED SUMMIT
19-21/11/13

Organisé au Pavillon d'Armenonville à Paris par l'ACDV et Infopro Digital, le congrès du 19-21 novembre 2013, intitulé « Shaping the future with plant based chimistry », place la nature au cœur du futur. La volonté commune des organisateurs de ce symposium et de ses participants est de réconcilier le végétal et la chimie pour faire évoluer une économie biosourcée durable. Sont présents quelque 1 000 participants et 50 exposants du monde entier avec une large représentation des secteurs industriels. 40 conférences ou tables rondes et 100 intervenants traitent sur 2 jours des aspects techniques et économiques. CEPE (Conseil Européen des Peintures et des Encres), les sociétés PPG et ONIP, adhérentes du SIPEV, participent au programme.

P E I N T U R E S
ENDUITS ET VERNIS

Commission Communication : attirer les jeunes

Dorénavant doté d'une base documentaire et d'outils d'information, le SIPEV oriente les travaux de la Commission Communication vers les futurs professionnels. L'objectif est de susciter des vocations par une meilleure connaissance des valeurs ajoutées et des débouchés des métiers des industries des peintures, vernis et enduits. Une réflexion est lancée avec différents services au sein des entreprises adhérentes afin d'évaluer les difficultés rencontrées dans le recrutement et d'identifier les cibles prioritaires des actions de sensibilisation à mener. D'ores et déjà, la Commission Communication s'est rapprochée de l'ONISEP pour étudier les possibilités de partenariat qui donneront une meilleure visibilité aux multiples métiers exercés par les industriels adhérents du SIPEV. Organisme d'information national et régional sur les métiers et les formations du Ministère de l'Education Nationale de la jeunesse et de la vie associative et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'ONISEP est la première, si ce n'est la principale, source d'information des jeunes en quête d'orientation professionnelle.

Peinture Bâtiment : lancement d'un outil de formation pour les enseignants

Après une interruption estivale, le bus 3PF poursuit sa tournée commencée au printemps 2013. 50 étapes dans le Limousin, le Centre et l'Hérault ont permis de sensibiliser 6 500 jeunes aux métiers de la peinture bâtiment et l'opération a déjà été relayée par une trentaine d'articles de presse. Parallèlement, le projet de formation destiné aux professeurs de CFA (Centre de Formation d'Apprentis) a été lancé. La volonté de 3PF est de recentrer la pédagogie autour du jeune apprenti en resserrant les liens entre les acteurs de la chaine de formation (Fabricants, Distributeurs, Professionnels, Formateurs). Pour coller aux réalités du marché, les méthodes d'enseignement sont homogénéisées et les programmes sont actualisés en suivant les évolutions technologiques et réglementaires.

Peinture Carrosserie : chronique du Livre Vert

Dans le cadre de son projet de « Livre Vert du poste peinture de l'atelier carrosserie », le Groupement Peinture Carrosserie poursuit ses actions. Le partenariat établi avec J2R, journal professionnel de la réparation automobile et organe officiel de la FEDA (Fédération des distributeurs automobiles), a permis à ce jour la publication de 8 articles. Sur une page dédiée dans chaque numéro du mensuel, les grands sujets du Livre Vert sont abordés qui permettent de mettre en exergue l'approche éco-responsable des fabricants de peinture et leur contribution dans la filière.

Parallèlement, les membres du groupement ont reçu les représentants du GARAC, l'école des professions de l'automobile, qui se sont montrés très enthousiastes à l'égard du projet dont ils vont assurer une large visibilité auprès des élèves. Le GARAC y voit de multiples intérêts : sensibiliser les futurs professionnels et les enseignants aux aspects « sécurité et environnement » des professions de l'automobile ; faciliter l'accès à l'information réglementaire ; créer des liens avec les professionnels, notamment contribuer à donner une image valorisante du secteur de la réparation automobile qui fait parfois défaut.

La FIPEC crée sa communauté

Le site FIPEC crée une communauté en ralliant le site de chacun de ses syndicats. Les sites FIPEC, SIPEV, AFICAM, SPB ont tous fait l'objet d'une refonte et celle du site de l'AFEI est en cours. Ces réactualisations viennent homogénéiser, moderniser l'image des syndicats et enrichir les contenus.

Une nouvelle étape est actuellement franchie avec l'adaptation des sites FIPEC, SIPEV et AFEI à une nouvelle plateforme de gestion. Elle va notamment permettre la lecture des sites sur tous types de supports.

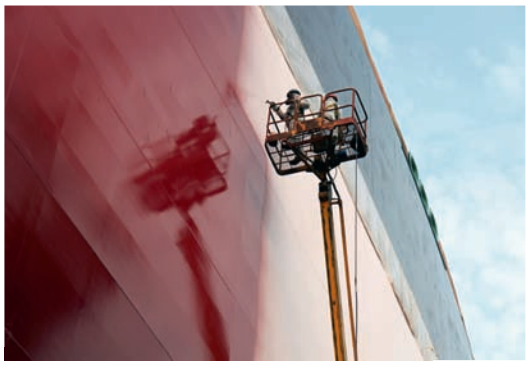

Peinture Anticorrosion/Marine : 5 000 emplois créés par la certification

Le secteur de l'anticorrosion est particulièrement actif dans le domaine de la certification. Plus de 4 700 opérateurs ont déjà été formés et certifiés. Cette certification leur permet aujourd'hui de travailler en France et à l'étranger (principalement en Belgique et en Afrique ainsi que sur certains chantiers « off shore »). A ces opérateurs s'ajoutent près de 400 inspecteurs certifiés qui peuvent intervenir sur des chantiers dans le monde entier, de la mer du Nord à la zone Asie-Pacifique. Au total, pour le seul domaine de la certification des peintures anticorrosion/marine, plus de 5 000 emplois sont directement concernés par les travaux du SIPEV et de ses adhérents. 416 systèmes de peinture sont disponibles sur le marché pour satisfaire aux besoins des donneurs d'ordres désireux de protéger leurs ouvrages.

Enduits : première norme européenne

Les adhérents du SIPEV, membres de la Commission Enduits de peinture, ont élaboré la norme Française NF T 30-608 « Enduits de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs » publiée en juillet 2010.

Après deux ans de travail intensif avec leurs homologues européens dont l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande et la Finlande, ils sont parvenus à établir la future norme Européenne sur les enduits. La « pr EN 16566 » a brillamment passé le stade de l'enquête publique européenne. Mais en normalisation, tout peut basculer à la dernière étape avec le vote formel des états, qui aura lieu début 2014. Espérons que la profession saura se mobiliser dans tous les pays de l'Union afin d'entériner la création de la toute première norme européenne en ce domaine.

E N C R E S
D'IMPRIMERIE

www.fipec.org/afei : nouveau et en « Responsive Web Design »

Dans un souci d'unité avec le site des autres syndicats de la FIPEC, l'AFEI a prévu de mettre en ligne son nouveau site Internet d'ici à fin 2013. Initié plus tardivement, il bénéficie des dernières technologies de développement Web. En « Responsive Web Design », les pages du site de l'AFEI se redimensionnent automatiquement selon la taille de l'écran, qu'il soit consulté sur un ordinateur, une tablette ou un smartphone. L'innovation est de pouvoir concentrer sur un seul et même site les différents formats de consultation. Doté d'un back office, le site sera régulièrement enrichi et actualisé. Technique dynamique et présentation très actuelle, www.fipec.org/afei sera dorénavant en conformité avec la dimension technologique et environnementale des encres que l'AFEI veut imprimer autant dans l'esprit des professionnels que du grand public.

C O U L E U R S
POUR L'ART, LE LOISIR ET L'ENSEIGNEMENT

Thierry Collot, nouveau Président AFCALE

Succédant à Eric Sauer, Thierry Collot a été élu à la Présidence de l'Association des Fabricants de Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement, pour un mandat de 3 ans. Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rouen, Thierry Collot a débuté sa carrière chez Lefranc & Bourgeois, société devenue ColArt. Après avoir occupé des fonctions commerciales et marketing, Thierry Collot en devient Directeur Général France à partir de 2008.

Nouvelle norme européenne : AFICAM au sein de la commission AFNOR

Une nouvelle norme européenne est en préparation dans le secteur des colles et adhésifs. Elle porte sur la classification des colles à bois destinées à l'assemblage de produits non structurels pour l'extérieur. Via la commission AFNOR, organisme chargé de gérer la normalisation française, l'AFICAM s'implique pour que les experts nationaux puissent participer dès à présent et activement à la rédaction de cette norme en devenir. Actuellement présidée par André Mayer, Directeur Recherche Développement France de BOSTIK, société adhérente de l'AFICAM, la Commission T76A de l'AFNOR est seule habilitée à nommer les experts représentant les positions françaises au niveau européen (CEN) et/ou mondial (ISO). Ils interviennent notamment au sein des « Working Groups » (WG) chargés d'étudier les dossiers du CENT TC 193 (branche de la normalisation européenne pour le secteur). Parmi les dossiers en cours des Working Groups, il est à noter la rédaction de la nouvelle norme « Classification of wood adhesives for non structural timber products for exterior use » du WG 12 « Non structural adhesives » sur laquelle l'AFICAM souhaite peser via la commission T76A de l'AFNOR.

Christian Klopfenstein : réélu Président de l'AFICAM

Christian Klopfenstein, Directeur Général de BOSTIK France, a été réélu à la Présidence de l'AFICAM.
Il rejoint BOSTIK, filiale du groupe TOTAL spécialisée dans les colles et mastics, en 2004. Après la Direction des départements Distribution Grand Public et Construction, Christian Klopfenstein est nommé Directeur Général Adjoint de BOSTIK France en 2009. Depuis juillet 2010, Il assure la Vice-présidence Europe du Sud.

Christian Klopfenstein et Dominique Ayoul, FIPEC, lors de l'Assemblée Générale 2013

Jean-Marc Barki reçoit la Légion d'Honneur

Jean-Marc Barki, Président Directeur Général de la société Sealock et représentant l'AFICAM à l'Executive Board de FEICA, a reçu, le 16 septembre 2013, à l'Assemblée Nationale, des mains du Président du Conseil Culturel de l'Union pour la Méditerranée et ancien ministre, Monsieur Renaud Muselier, les insignes de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Diffusion de l'enewsletter n°2 : zoom sur la loi Termites

La 2e édition de l'enewsletter SPB a pour thème la loi Termites. A l'appui de la nouvelle carte des départements couverts par un arrêté préfectoral délimitant les zones infestées par les termites au 31 décembre 2012, le syndicat rappelle tout ce que les professionnels de la construction doivent savoir sur le sujet. Il fournit toutes les informations réglementaires et les solutions techniques pour être en conformité.
Actuellement, 54 départements français sont concernés par les termites et 80% des constructions neuves ne sont pas protégées. Tous les prescripteurs (architectes, bâtisseurs de maisons individuelles, charpentiers…) sont concernés et engagent leur responsabilité. A travers sa enewsletter périodique, SPB veut se positionner auprès d'eux comme source d'information et partenaire pour contribuer à valoriser leur expertise.
Au printemps dernier, lors de la diffusion de la 1ère enewsletter SPB auprès de 13 000 architectes, le site www.traitement-du-bois.bois.org a enregistré un pic significatif de visites. Il connaît depuis une fréquentation en légère hausse. Début novembre, l'enewsletter n°2 est adressée à un fichier élargi aux constructeurs de maisons individuelles. Au total, 14 500 professionnels l'ont reçu dans leur messagerie pendant le salon Batimat 2013.

Nécessaire réforme de la chaîne logistique, transport oblige

Le transport est en mouvement. Le contexte économique et réglementaire, les impératifs environnementaux, les incidences sur la hausse du prix du transport, obligent une refonte de la chaîne logistique. L'industrie, la distribution et la logistique, toute l'économie manufacturière est concernée et des enjeux commerciaux, économiques, logistiques et environnementaux sont engagés. La Commission Transport de la FIPEC souhaite mobiliser les adhérents avec l'ambition d'élaborer un référentiel des bonnes pratiques.

Environnement : le prix (réglementaire) à payer

Au nom du principe « pollueur/payeur », les poids lourds sont sous les feux de l'actualité réglementaire. En renchérissant le coût du transport routier et en faisant appliquer de nouvelles obligations écologiques (euro 6, TPL, affichage CO_2…), le gouvernement entend réduire l'impact environnemental des poids lourds et agir sur l'usure de l'infrastructure routière. L'effet attendu est l'optimisation de la chaîne logistique et la rationalisation du transport routier des marchandises au profit d'autres modes de transport.
Ces principes vertueux sous-entendent la remise en cause de toute la chaîne manufacturière, industrie, distribution et logistique, qui doit, solidairement, trouver des solutions d'optimisation.
Au cœur de la problématique, **Julien El Almawie**, Président de la Commission Transport et Directeur Qualité Environnement chez Allios, pousse un cri d'alerte pour donner la mesure des changements qui s'annoncent. Il appelle à la mobilisation les adhérents pour collectivement identifier les bonnes pratiques qui seront aussi bénéfiques qu'environnementales.

Pour vous, fabricant, quelles sont les répercussions des évolutions réglementaires du transport ?

Le transport représente 4 à 6% du chiffre d'affaires, sans compter les nouvelles taxes, dont l'écotaxe Poids Lourds (à ce jour ajournée mais toujours d'actualité) qui risque d'alourdir le poste de 3 à 7%. Les millions d'euros en jeu obligent à changer nos comportements et à reconsidérer toute la chaîne logistique afin d'optimiser la gestion des flux de commandes. Cet impératif implique de placer le transport au sens large dans la globalité de la chaîne de production en le prenant en considération dès la conception du produit et jusqu'à sa fin de vie.

Quels sont les critères du transport à prendre en compte à la conception du produit ?

Le transport dépend de la composition des produits car il est soumis à une réglementation spécifique sur les produits dangereux (ADR). Il va exiger un certain type d'emballage et d'étiquetage. La taille du lot transporté va également influer sur les solutions d'optimisation et la gestion des flux de transport. Ils vont être déterminants sur le choix du transport selon les distances à parcourir, notamment sur le réseau taxable dans le cadre de l'écotaxe poids lourds.
La formulation et le conditionnement d'un produit ont une incidence directe sur son classement ADR qui va correspondre à des règles de transport spécifiques. Par exemple, les produits visqueux, comme la peinture en phase solvant, sont exonérés de l'ADR (réglementation du transport par route de marchandises dangereuses) s'ils sont conditionnés dans une quantité inférieure ou égale à 450 litres par unité de conditionnement, quelle que soit la quantité totale transportée. Il est donc fondamental d'étudier tous les critères de classement des produits et les conditions réglementaires associées dès le début de vie du produit pour optimiser les coûts de transport.

Quels sont vos conseils ?

Il est indispensable de rationaliser les flux de marchandises. Pour y parvenir, nous devons sensibiliser les clients sur l'impact du transport, leur faire accepter parfois des impératifs de conditionnement et surtout des changements dans les fréquences de livraison. Nous devons participer à une meilleure information et formation des acteurs de la filière pour optimiser la gestion des stocks. Il s'agit de trouver un équilibre entre le coût, toujours croissant, des livraisons à répétition et les pratiques actuelles des distributeurs qui ont tendance à travailler en flux tendu pour limiter le coût des stocks.

Comment le travail avec les transporteurs va évoluer ?

Nous devons étudier les solutions de transport dans leur globalité. Cette obligation implique de négocier avec les transporteurs pour mieux cibler les tarifs qui, aujourd'hui, varient selon la fréquence et les quantités transportées. Gagner sur le transport revient à le réduire et à le rendre plus régulier. Nous continuons à référencer les transporteurs par nombre de palettes et par département pour pouvoir choisir au cas par cas le plus pertinent en matière de coût, de délais et de qualité.

Quels seront les effets collatéraux de cette remise à plat de la chaîne logistique ?

L'évolution réglementaire oblige à une remise en question salutaire à long terme de la chaîne. A court terme, le marché du transport routier risque de se contracter car les plus petites entreprises auront sans doute du mal à fournir les solutions globales attendues. Le problème du transport, c'est qu'il a un coût réel que personne ne veut supporter et pourtant, celui-ci augmente…
L'effet positif est l'évolution des métiers. Le logisticien fait appel à un conseiller à la sécurité pour gérer les aspects réglementaires. Les différents services de l'entreprise travaillent davantage en équipe. Le marketing et le laboratoire doivent prendre davantage en compte les aspects réglementaires dans la conception et la commercialisation du produit. Le commercial gère le flux des marchandises avec le client,

revoit sa grille de transport franco et identifie, avec le client ou les dépôts, les vraies urgences.

Comment les fabricants peuvent-ils s'adapter à la nouvelle donne ?

Nous devons être très attentifs à l'évolution du transport, anticiper pour être capables de maîtriser les changements. Nous devons travailler en amont sur les flux car le budget transport n'est pas anodin et en constante augmentation. Nous devons profiter de la Commission Transport de la FIPEC qui nous rassemble pour unir nos compétences et travailler collectivement à un référentiel des bonnes pratiques. Je lance un appel pour mobiliser les volontaires. Même s'il nous est à tous difficile de dégager du temps pour participer aux travaux de la commission, nous pouvons en gagner en trouvant collectivement des solutions sur des problématiques communes.

Qu'est-ce que la Commission Transport apporte aux adhérents ?

La commission assure toute la veille réglementaire du transport et vulgarise les textes de lois pour les rendre compréhensibles. Ce n'est pas toujours tâche facile et le soutien de Pascale Blanchon (FIPEC) est remarquable et très précieux pour nous fournir une information complète et accessible. Les échanges sur les points réglementaires entraînent une réflexion sur la logistique en lien avec Coatings Care. Elle peut se concrétiser par la création d'outils et de guides de bonnes pratiques que nous faisons évoluer avec l'actualité.

Quels sont les objectifs 2014 de la Commission ?

L'ADR, l'accord relatif au transport international de marchandises dangereuses, est le sujet du premier travail de vulgarisation important de la commission que nous poursuivons. Très complexe et très dense, la réglementation « transport » touche tous les types de transport - maritime, fluvial, aérien, routier, ferroviaire - et contient des milliers de pages de textes. L'ADR impose l'intégration d'un conseiller sécurité au sein de l'entreprise. Néanmoins, le durcissement réglementaire génère davantage de questions relatives au transport international, justifiant par là-même le support de la commission et le développement d'outils d'aide.

Règles d'or du transport

Optimiser la chaîne logistique dès la conception du produit
Rationnaliser le flux de marchandises
Sensibiliser les clients
Négocier avec les transporteurs
Identifier les bonnes pratiques

Plus généralement, le contexte actuel oblige à tout remettre à plat et à relancer des appels d'offre pour optimiser le poste transport. La commission ambitionne de mettre au point des outils d'aide à la décision au service des adhérents. Mais ce travail nécessite la participation de bonnes volontés qui, en retour du temps investi, en gagneront à terme. Même si cette période complexe rend difficile notre mobilisation hors de l'entreprise, c'est le meilleur moment de réfléchir collectivement à des solutions d'optimisation.

Ecotaxe Poids Lourds : report à une date indéterminée

Le 29 octobre dernier marque un nouveau rebondissement du feuilleton de l'écotaxe poids lourds. Suite à la grogne des agriculteurs et, en particulier des violents mouvements de contestation en Bretagne, le 1er ministre, Jean-Marc Ayrault, a décidé de suspendre au niveau national l'application de l'écotaxe. S'il a bien été précisé qu'il ne s'agissait pas d'une suppression, aucun calendrier n'a été communiqué.
En renchérissant le coût du transport routier, particulièrement polluant, le gouvernement entend favoriser d'autres modes de transport, notamment le fret et le transport fluvial. Comme la taxe s'applique également aux camions vides, elle doit aussi encourager les transporteurs à rationaliser leurs tournées et éviter les déplacements inutiles.
Son objectif est de faire financer l'usure des infrastructures routières par les transporteurs français et étrangers. L'écotaxe poids lourds doit inciter les chargeurs à privilégier des moyens de transport plus respectueux de l'environnement, comme le rail, les canaux ou les liaisons maritimes.
En savoir plus : espace adhérents / www.fipec.org

Fipec Source réglementaire

L'actualité réglementaire est particulièrement fournie pour le transport des marchandises et en particulier pour les poids lourds, sous l'impulsion du Grenelle Environnement. Il a engendré un nombre important de réglementations, lois et décrets liés à la sécurité routière, la limitation des émissions de CO_2 et l'amélioration du trafic, qui prennent effet en 2013 pour la plupart.
Les adhérents des syndicats de la FIPEC disposent d'un accès exclusif à l'ensemble de la documentation relative à la réglementation des transports : Informations sur le transport des marchandises dangereuses dont un diaporama de présentation « ADR 2013 » ; Diaporama de présentation de l'écotaxe poids lourds ; Flash infos sur l'actualité réglementaire dont l'affichage des émissions de CO_2 en vigueur depuis le 1er octobre dernier, et la généralisation du 44 tonnes à 5 essieux, applicable depuis le 1er janvier 2013 ; Base documentaire sur la réglementation du transport.
L'ensemble des présentations, notes d'information et textes réglementaires sont téléchargeables pour les adhérents à partir de l'espace qui leur est dédié sur le site de la FIPEC : www.fipec.org.